

La stratégie belge de Puigdemont face à la justice espagnole

- ▶ M^e Bekaert, l'avocat belge choisi par le leader catalan, a déjà réussi plusieurs fois à empêcher que ses clients soient livrés à la justice de leur pays, espagnole ou turque.
- ▶ Et il affirme qu'il est tout à fait possible que Carles Puigdemont soit interrogé par l'Espagne depuis la Belgique.

Une photo a fait la une de tous les sites d'information espagnols : Paul Bekaert, l'avocat belge que s'est choisi le leader catalan Carles Puigdemont, a été ces derniers jours au centre de l'attention médiatique.

Et notamment lorsqu'il a confirmé que son client, poursuivi par la justice espagnole pour son rôle dans le processus d'indépendance de la Catalogne, ne serait pas à Madrid ce jeudi à 9 heures pour répondre à la convocation de l'Audience nationale. « J'ai suggéré qu'ils l'interrogent ici, en Belgique : c'est possible. Il y a des dispositions en ce sens dans la loi », a-t-il brièvement expliqué à l'agence AP. « Je ne pense pas qu'il retournera en Espagne dans les semaines qui viennent », a par ailleurs indiqué l'avocat.

Son célèbre client, pisté en vain lundi par tous les journalistes espagnols accrédités à Bruxelles, était apparu en pleine lumière ce mardi lors de sa chaotique conférence de presse à deux pas du siège des institutions européennes à Bruxelles. Il y avait indiqué qu'il n'éviterait pas « les citations judiciaires », qu'il affronterait « politiquement la sévère injustice déclenchée par le gouvernement espagnol » mais qu'il ne retournerait pas en Espagne « tant qu'un traitement équitable ne sera pas assuré ».

Puigdemont s'est ensuite une nouvelle fois évaporé : il a quitté mardi soir l'hôtel Chambord où il était descendu, Porte de Namur, pour une destination inconnue. C'est donc sur son avocat que s'est reportée toute la

pression des médias.

Paul Bekaert, 68 ans, originaire de Flandre occidentale, est diplômé en droit de la KU Leuven et spécialisé dans les droits humains et le droit d'asile. Il a déjà été confronté à la justice espagnole puisqu'il a défendu un couple belge d'origine basque, collaborateurs présumés de l'ETA, arrêtés en 1993 à la demande de l'Espagne qui avait exigé leur extradition. La justice belge l'avait refusée, ce qui avait provoqué une crise entre les deux pays. Vingt ans plus tard, M^e Bekaert avait défendu une autre Basque de Belgique et avait une nouvelle fois obtenu qu'elle ne soit pas extradée vers l'Espagne.

ME BEKAERT

« J'ai plus de 30 ans d'expérience sur l'extradition des Basques espagnols »

En 2000, M^e Bekaert s'était occupé de la militante kurde Fehriye Erdal, réfugiée en Belgique, et dont la Turquie demandait l'extradition qui, là aussi, fut refusée. Accusée d'avoir participé à un triple assassinat, elle a finalement été condamnée à 15 ans de prison par la justice belge mais est en fuite et introuvable depuis 2006.

Carles Puigdemont a donc frappé à la bonne porte : Paul Bekaert a un grand savoir-faire en matière des procédures à suivre pour éviter que ses clients soient livrés à la justice de leur pays d'origine. « J'ai une expérience de plus de 30 ans sur l'extradition et l'asile politique des Basques espagnols, et c'est probablement sur la base de cette expérience qu'il a fait

appel à moi », a reconnu l'avocat.

Mais comment compte-t-il procéder ? « On va examiner si les peines (encourues) ne sont pas disproportionnées et si les droits fondamentaux sont respectés », a-t-il expliqué dans une interview à la télévision publique catalane.

Or le leader indépendantiste est poursuivi par la justice espagnole

pour malversation, prévarication et désobéissance. Le parquet l'accuse d'avoir « encouragé un mouvement d'insurrection au sein de la population face à l'autorité légitime des institutions de l'Etat pour atteindre un objectif sécessionniste ». Il risque jusqu'à 30 ans de prison et serait très probablement placé en détention préventive s'il revenait en Espagne. Des sources judiciaires espagnoles citées par *El País* considèrent que la Belgique « n'est pas un mauvais pays pour faire attendre » la justice espagnole, que ses juges sont particulièrement sensibles et pointilleux sur toutes les allégations d'atteintes aux droits humains. ■

VÉRONIQUE KIESEL

DROIT

Le gouvernement pas impliqué

En cas de non-comparution, les juges sont en mesure de rendre une ordonnance - une décision motivée - assortie d'un mandat d'arrêt et de détention. Ils peuvent activer le mandat d'arrêt européen. Celui-ci sera remis par le juge à la police

nationale espagnole qui l'enverra à la police belge. Ce mécanisme implique l'arrestation de la personne recherchée et sa mise à la disposition d'un juge belge chargé d'étudier sa remise à l'Espagne.

L'ordre européen de détention est appliqué en Espagne depuis 2003 et a été mis à jour en novembre 2014.

Contrairement à l'extradition, il est effectué entre juges des États membres de l'UE et n'implique pas les gouvernements des pays. Bien que la procédure soit assez souple et aboutisse généralement endéans les 60 jours, une série d'obstacles peuvent retarder les délais. L'un d'eux peut venir, par exemple, du fait que le juge n'a pas épuisé d'autres mécanismes pour interroger l'accusé, comme la vidéoconférence, bien que dans les crimes aussi « graves » que la rébellion, une telle excuse a peu de place.

Le concept de rébellion peut être aussi compris différemment selon les États. La presse espagnole souligne qu'il n'a pas exactement la même acception en Espagne et en Belgique.

Carles Puigdemont pourrait aussi faire valoir que ses droits fondamentaux risquent de ne pas être respectés en Espagne. Ce qui est déjà le cas.

P.M.A

majorité fédérale La N-VA sur la corde raide, la suédoise contrainte au funambulisme

On l'explique à bonne source au sein du gouvernement fédéral: « Charles Michel a adressé un message à ses principaux ministres, il les a implorés de ne plus faire de commentaires sur la Catalogne, et de passer la consigne. »

En d'autres termes: attention à ne pas « jeter de l'huile sur le feu », selon l'expression du Premier ministre il y a quelques jours lorsqu'il avait ainsi recadré Theo Francken, secrétaire d'Etat N-VA, qui avait quasiment encouragé Carles Puigdemont à demander l'asile en Belgique et pratiquement douté de l'impartialité des autorités judiciaires espagnoles à l'égard du président indépendantiste catalan, destitué par Madrid, maintenant convoqué devant les juges.

Le Premier ministre craint-il pour sa suédoise? Affirmatif. Et normal.

Une autre source gouvernementale précise: « Dans les réunions en interne il y a trois ou quatre mois déjà, Charles Michel se réjouissait des avancées dans le domaine socio-économique, se félicitait du bon déroulement de la législation, mais il pointait dès le début le dossier catalan, confiant qu'il pouvait se révéler dangereux pour sa majorité. » Nous y sommes.

Indépendantiste (c'est l'article 1 de ses statuts), la N-VA est tendue comme un arc entre ses engagements nationaliste et gouvernemental, entre Barcelone et la suédoise. Elle est « mal prise », comme on dit partout à son sujet.

Chef de file de la formation de Bart De Wever au parlement européen, et pas le dernier quand il s'agit de promouvoir la cause flamande à cet étage, Sander Loones ménage l'exécutif fédéral tout en affirmant ses valeurs: « Sachez d'abord, nous dit-il, que je partage complètement les commentaires de Charles Michel à propos de Carles Puigdemont, un

citoyen libre de circuler jusqu'à nouvel ordre, et qui a choisi Bruxelles parce que c'est la capitale de l'Union, celle où il peut mobiliser ses réseaux s'il le souhaite, et s'exprimer de façon à mettre le dossier catalan à l'agenda européen. Carles Puigdemont est un homme respectueux, pacifique, et je m'étonne de voir certains politiciens parler de lui comme s'il était un terroriste, alors qu'il a juste organisé un référendum pour donner la parole à son peuple, rien de plus, ce qui est tout à fait démocratique. »

Cela étant, visiblement terre d'accueil ou base de repli pour le leader catalan en rupture avec le gouvernement espagnol, la Belgique ne risque-t-elle pas de s'attirer les foudres et de Madrid et de ses partenaires européens, soucieux de contenir les poussées nationalistes et séparatistes sur le Vieux Continent? « Isolé notre pays? Pas du tout. De temps en temps, il faut choisir entre les tactiques et les principes, entre les manœuvres et le respect des valeurs qui fondent l'Europe, c'est-à-dire le dialogue, les libertés démocratiques, l'État de droit. C'est exactement la position de notre gouvernement. Et j'ose dire que Charles Michel est un exemple désormais pour toute l'Union européenne, car plus que tout autre chef d'État et de gouvernement, il a voulu ramener de la sérénité dans le débat, il a appelé au dialogue entre Catalans et Espagnols, il a rappelé quels sont les droits de tout citoyen européen. C'est exactement ce qu'il fallait faire. »

Une « ligne » dont il ne faut pas se départir, ponctue le député européen N-VA. C'est une question de survie

pour la suédoise. A savoir: « S'il devait y avoir une demande d'asile, c'est le CGRA, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, qui devrait trancher, et s'il devait y avoir une demande d'extradition, ce sont les juges qui devraient décider; donc, dans tous les cas, c'est la procédure juridique qui primerait, et le gouvernement, lui, n'a pas à se prononcer à ce sujet. »

Indépendantiste s'il en est, président de l'OVV (Overlegencentrum van de Vlaamse verenigingen), l'organisation chapeautant le mouvement nationaliste flamand, Willy De Waele ne souhaite pas, lui non plus, nous expliquer-t-il, dynamiter le gouvernement fédéral et provoquer une crise à une quinzaine de mois des élections générales. Il trace la ligne rouge à son tour: « Tout cela doit rester dans le domaine juridique, il faut suivre les procédures, alors le gouvernement fédéral n'a rien à craindre. Mais il est vrai que si, à un moment donné, Madrid devait interpeller la Belgique, s'adresser politiquement à notre gouvernement d'une façon ou d'une autre, cela pourrait être fatal, la majorité fédérale ne résisterait pas. La N-VA, vu son engagement flamand, vu sa base électorale et la concurrence du Vlaams Belang, ne pourrait supporter que le gouvernement plie politiquement face aux exigences de Madrid. Mais nous ne sommes pas dans ce scénario aujourd'hui. »

En attendant, les responsables de la N-VA, après avoir fixé émotionnellement l'opinion nationaliste flamande (Bart De Wever et son « On ne laisse pas tomber un ami »), évitent de poser le geste de soutien de trop à Carles Puigdemont, qui contraindrait Charles Michel et les partenaires MR, CD&V et VLD à rompre le pacte de 2014. Chaque jour est un jour de gagné sur l'inconnu... ■

DAVID COPPI

Madrid L'état-major indépendantiste, sans Puigdemont, devant la justice

MADRID
DE NOTRE CORRESPONDANT

Un mois et un jour ont passé depuis le référendum d'autodétermination en Catalogne. Après le 1^{er} octobre et la consultation, considérée comme illégale par la justice espagnole, les événements se sont succédé à un rythme vertigineux en Espagne pour aboutir à une nouvelle étape clé qui s'ouvre ce matin... devant les tribunaux. Les anciens responsables du gouvernement régional dirigé par Carles Puigdemont sont convoqués à partir de 9 heures à Madrid à l'Audience nationale, le tribunal espagnol en charge des dossiers les plus complexes du pays. Une demi-heure plus tard, la présidente du parlement catalan Carme Forcadell et les cinq membres du bureau de l'assemblée régionale devront eux se présenter devant la Cour Suprême, qui s'occupe des affaires dans lesquelles sont impliqués des députés et également située dans la capitale espagnole.

Ce sont donc les principaux dirigeants séparatistes catalans qui débarquent ce jeudi à Madrid pour répondre de délits présumés de rébellion, sédition et malversation financière, pour lesquels le procureur général espagnol José Manuel Maza a réclamé ce lundi leur inculpation. Ils ne seront pas tous présents. Si Carme Forcadell et les responsables du bureau de l'assemblée cités à comparaître ont

assuré hier qu'ils répondraient à la convocation judiciaire, ce ne sera pas le cas de l'ancien chef de l'exécutif Carles Puigdemont dont l'absence a été confirmée hier par M^r Bekaert, son avocat en Belgique où il s'est installé depuis lundi. Le parquet général espagnol a assuré hier soir qu'il s'opposerait à la possibilité - évoquée par sa défense - que le leader indépendantiste puisse témoigner par vidéoconférence. L'incertitude entourait par ailleurs la présence à l'Audience nationale de plusieurs des ex-conseillers catalans qui ont accompagné Puigdemont à Bruxelles.

L'absence de Puigdemont « pourrait inciter la justice à décréter la prison préventive pour les autres » JOAN JOSEP NUET

Dans un entretien à une radio catalane, Joan Josep Nuet, membre du bureau du parlement de Catalogne et convoqué ce jeudi par la Cour suprême, a regretté hier « l'attitude irresponsable » de l'ancien président catalan. Nuet craint que l'absence de Puigdemont ait des conséquences sur le reste des accusés : « D'une certaine manière, il montre qu'une échappatoire existe. Cela pourrait inciter la justice à décréter la prison préventive pour les autres. » Ce risque est réel, au-delà du fait que le leader indépendantiste ne se présente pas. La juge de l'Audience nationale Carmen Lamela, qui devra définir les mesures pré-

ventives à prendre après avoir entendu les responsables indépendantistes, est celle qui avait décidé, mi-octobre, d'envoyer en prison préventive les présidents des deux principales associations indépendantistes. Jordi Cuixart et Jordi Sanchez ont été placés en détention pour un délit présumé de sédition pour leur rôle dans l'organisation de manifestations séparatistes.

En plus de la sédition, qui peut entraîner jusqu'à 15 ans d'emprisonnement, la justice espagnole reproche aux 20 responsables de l'état-major indépendantiste un

délict présumé de rébellion, qui s'applique dans le cas d'un « soulèvement violent et public » dans le but, entre autres, de « déclarer l'indépendance d'une partie du territoire national » et qui les rend passibles de 30 ans de prison. Il ne serait donc pas surprenant, étant donné ces charges, que les magistrats de l'Audience nationale et du Tribunal suprême décident finalement de décréter cette prison préventive. Le ministère public devrait par ailleurs solliciter la détention des « absents », à savoir les conseillers qui n'ont pas répondu à la convocation, pour les obliger à comparaître. ■

GUILLAUME BONTOUX

La « guerre des récits »

En s'exilant volontairement à Bruxelles, M. Puigdemont « joue plus à capter l'attention médiatique qu'à échapper à la justice, a déclaré à l'AFP à Madrid le politologue Fernando Vallespin. C'est une guerre médiatique, le récit de la Generalitat (exécutif catalan) a été d'essayer de présenter l'Etat espagnol comme un Etat oppresseur. » A Barcelone, son collègue, Oriol Bartomeus, a vu lui aussi dans l'attitude de M. Puigdemont une stratégie électorale. « S'il ne se présente pas devant le juge, il deviendra un fugitif et cela pourra conduire le juge à décider sa mise en détention provisoire : or, un Puigdemont libre ne génère pas de retombées électorales mais un Puigdemont en prison, si », a-t-il estimé. (afp)

Le projet d'indépendance

« ralenti »

Malgré sa destitution, le gouvernement catalan s'affirme toujours « légitime » et en capacité d'assumer sa charge, même si le projet d'indépendance est manifestement « ralenti », de l'aveu même de M. Puigdemont. « Un mois depuis le référendum catalan du 1^{er} octobre. Malgré la violence et les menaces passées et présentes, nous continuons à travailler », a-t-il écrit mercredi sur son compte Twitter. (afp)

La petite guerre MR-PS

Le président du MR, Olivier Chastel, s'est dit mardi « scandalisé » par les nombreuses tentatives de récupération politique et particulièrement par l'attitude affichée par son homologue du Parti socialiste, Elio Di Rupo, à propos de la venue en Belgique du président catalan destitué Carles Puigdemont. Le président du PS avait

réclamé lundi les explications du Premier ministre après l'annonce rocambolesque de la venue de M. Puigdemont à Bruxelles, estimant qu'il en allait de la « crédibilité internationale de la Belgique ». M. Chastel affirme, dans un communiqué, qu'en tant qu'ancien Premier ministre, M. Di Rupo « aurait dû avoir la réserve nécessaire et s'abstenir de tenir des propos graves qui n'ont fait que ternir l'image de la Belgique à l'international ». Cette attitude est « dangereuse » et « irresponsable ». « Manifestement, le président du PS semble prêt à tout pour causer une crise politique. En affirmant (lundi, NDLR) que dans cet épisode, la Belgique s'est ridiculisée, Elio Di Rupo oublie que la Belgique n'a jamais été aussi ridicule que durant les 541 jours de crise au cours desquels le président du PS n'a eu de cesse de négocier la mise en place d'un gouvernement fédéral avec la N-VA », a poursuivi M. Chastel. Celui-ci exige que

M. Di Rupo « présente des excuses » pour les allégations proférées tout au long de cette « affaire concernant les raisons de la venue de M. Puigdemont à Bruxelles. » La réponse du PS ne s'est pas fait attendre. Sur Twitter, accusant le MR de « perdre son sang-froid ». « Des excuses à quel propos ? Pour ne pas laisser Francken s'auréoler d'indépendantisme ? Ah bon ! Le MR fréquente trop les extrêmes. Il refuse même les questions démocratiques. Pas un mot en 48 heures de crise ! À moins que Theo Francken ne soit dorénavant la voix du gouvernement au niveau européen. Le MR cautionne-t-il les déclarations/invitations de M. Francken ? Pas certain que ça plaise à Madrid. Le MR est décidément prêt à tout pour plaire à la N-VA. Et, par son silence, encourager l'ambition séparatiste de la N-VA », ont lancé les socialistes. (b)